

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	29

DELIBERATION n°2018/98

L'An deux mille dix-huit et le mardi 27 novembre à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 14 novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : Mmes BERGES, HELIP, BARRAQUE, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, DUCHATEAU, LABERNADIE, ALBIRA, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET, GARROCCQ.

Mme MOURTEROT donne procuration à M. AUSSANT
Mme CLAVIER donne procuration à M. SARTHE
Mme TOUTU donne procuration à M. MOUNAUT
M. VISSÉ donne procuration à M. MARTIN
M. SARRAILH donne procuration à M. CASAUBON

Secrétaire de séance : M. PAROIX



OBJET : FINANCES - SOUTIEN EXCEPTIONNEL SUITE CRUES DU 16 JUILLET 2018

RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT

Suite à la crue du 16 juillet 2018 sur la Commune de Rébénacq, une famille de 12 personnes de l'île Maurice, en vacances dans un gîte, a dû être relogée en urgence à l'Auberge de la Vallée d'Ossau d'Iseste.

Ce relèvement pour six nuits a coûté 2 220 €.

Il est proposé que la Communauté de Communes règle à titre exceptionnel ce séjour dans le cadre de l'hébergement temporaire d'urgence aux victimes d'inondations.

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de régler la facture de 2 220 € de l'Auberge de la Vallée d'Ossau d'Iseste pour l'hébergement temporaire d'urgence d'une famille suite à la crue du 16 juillet 2018 à Rébénacq.



Le Président,

Jean-Paul CASAUBON